



Association pour l'Amélioration de la Gouvernance
de la Terre, de l'Eau et des Ressources naturelles

Siège et bureaux : 45 bis avenue de la Belle Gabrielle, 94736 Nogent sur Marne Cedex

Tel : 33 (0)1 43 94 72 59 Email: agter@agter.org Web: <http://www.agter.asso.fr/>

RAPPORT D'ACTIVITES

2019

Version à valider lors de l'AG de 2020

Table des matières

Vie associative et fonctionnement.....	3
Animation du réseau.....	3
Intégration de nouveaux membres.....	3
Information interne et développement des liens entre les membres.....	3
Activités statutaires.....	4
Assemblée Générale (AG)	4
Conseil d'Administration (CA), Bureau du CA	6
Équipe salariée, prestataires et stagiaires.....	6
Évolution de l'équipe salariée	6
Contributeurs et bénévoles.....	6
Stagiaires	7

Chantiers thématiques.....	7
Poursuite du chantier de réflexion sur l'évolution des structures agraires dans le monde et l'accès des jeunes à la terre.....	7
Relance des échanges mondiaux dans le prolongement du Forum mondial sur l'accès à la terre de Valencia (FMAT-2016).....	8
Développement d'un dispositif permanent de formation à distance.....	9
Politiques foncières en France et en Europe	10
Gouvernance de l'Eau	11
Travaux effectués au sein du Comité Scientifique et Technique Eau Agricole (COSTEA).....	11
Réflexions sur les modèles de production	12
Les travaux de recherche sur les systèmes de production en Côte d'Ivoire.....	12
Réflexions sur la régulation des marchés fonciers avec des partenaires internationaux.....	13
Implication d'AGTER dans des dynamiques et des espaces collectifs	13
Intervention des membres dans des conférences et colloques	13
Comité Scientifique et Technique Eau Agricole (COSTEA)	13
Groupe « Évaluer autrement » du réseau INPACT (Initiatives pour une agriculture citoyenne et territoriale).....	14
Plateformes et collectifs en France.....	14
Coordination Sud. Commission Agriculture et Alimentation (C2A).....	14
Collectif contre l'accaparement des terres en France	14
Plateforme « Pour une autre PAC »	15
Centre de Recherches et d'Information pour le Développement (CRID).....	15
Plateformes internationales.....	15
International Land Coalition (ILC)	15
INTER-RESEAUX DEVELOPPEMENT RURAL	15
Adhésion d'AGTER aux collectifs qui réclament la mise en place d'un droit contraignant au niveau international pour les entreprises et les Etats	16
Outils de diffusion et de communication.....	16
Réunions thématiques d'AGTER	16
Bulletins d'information.....	16
Réseaux sociaux	16
Sites internet d'AGTER : site associatif (www.agter.asso.fr) et Fonds Documentaire (www.agter.org)	17
Prestations de services, nouveaux projets et recherche de financements	17
Nouvelles conventions et subventions, et nouveaux contrats de prestation de services obtenus en 2019.....	17
Echec d'une demande de financement complémentaire au guichet ONG de l'AFD	18

Vie associative et fonctionnement

Animation du réseau

Intégration de nouveaux membres

Fin 2019, l'association AGTER compte 125 membres¹ (dont 2 institutions), issus de 28 pays et travaillant dans des secteurs variés et avec des réseaux multiples.

15 nouveaux membres ont été approuvés par l'Assemblée Générale du 7 juin 2019. Il s'agit de :

- **SAUZION Coline**, anthropologue, ex salariée d'AGTER,
- **GRIMONPREZ Benoit**, juriste, maître de conf. Institut de Droit Rural, Univ. Poitiers, France,
- **PAUL Jean-Luc**, anthropologue, maître de Conf.Univ. des Antilles, France
- **FAVARETTO Arilson**, sociologue Brésil
- **SY Ousmane**, ex Ministre de la décentralisation, Dr en Développement économique et social, Mali
- **TYROU Emma**, ex étudiante IEDES Doctorante France,
- **CASASSUS Michel**, juriste, ex SAFER France,
- **HOUSSARD Claudie**, ex directrice du conservatoire des espaces naturels du Languedoc-Roussillon France
- **HERAULT Laurent**, membre de la commission nationale « responsabilité des entreprises » d'Amnesty international France
- **FAYE El Hadji**, ENDA Pronat Sénégal,
- **CABALION Joël**, sociologue et anthropologue, maître de conf. Univ. de Tours France,
- **DUPASQUIER Corine**, à titre personnel, Terre de Liens France,
- **GUÉRINGER Alain**, paysan et chercheur France,
- **BLANC Pierre**, chercheur France,
- **BOURDIER Frédéric**, anthropologue, IRD, grand connaisseur du Cambodge

Information interne et développement des liens entre les membres

La lettre aux membres est destinée à les informer régulièrement, par voie électronique (email), au des activités en cours et des projets menés par l'association afin notamment de mobiliser celles et ceux d'entre eux.elles qui seraient intéressé.e.s à y concourir.

L'équipe salariée n'a pas été en mesure d'en produire en 2019. Mais la liste de diffusion a été utilisée, hors des habituels échanges autour de l'assemblée générale, en vue de bâtir l'avis de l'association qui aurait pu être transmis dans le cadre d'une consultation ouverte par Unidroit, FAO et FIDA avant la production d'un guide juridique sur les contrats d'investissement dans les terres agricoles par ces organisations. Cette liste a aussi été utilisée pour appeler les membres à rejoindre deux groupes qui pourraient se charger de l'organisation de cycles thématiques de réflexion partagée et de réunions thématiques, comme cela avait été proposé lors de l'AG de 2019. Elle a enfin été utilisée pour annoncer la triste nouvelle de la disparition de l'un des nôtres, Jean-Jacques Boutrou, qui participait régulièrement à nos activités et qui était unanimement apprécié pour ses qualités humaines et professionnelles.

Précisons que chaque membre peut faire usage de cette liste de diffusion s'il souhaite envoyer un

¹Dans tout le rapport, les noms de membres d'AGTER sont écrits en gras.

message à tous les autres membres d'AGTER. Il faut simplement signaler à l'équipe salariée que l'envoi ou la réponse à la liste est bien explicitement souhaitée, la liste étant pour le moment « modérée ».

L'annuaire des membres d'AGTER n'a pas pu être remis à jour comme cela était prévu, du fait de la taille réduite de l'équipe salariée.

Cette incapacité à animer un débat permanent entre les membres est un problème récurrent de notre association. Le fait de devoir travailler au moins en trois langues différentes, et celui de n'avoir jamais pu réunir la totalité des membres en un même lieu par manque de moyens en sont en grande partie à l'origine de cette situation.

Les évolutions récentes des outils électroniques, avec l'amélioration des logiciels de traduction en accès libre, et surtout avec la possibilité d'avoir à bas coût accès à des dispositifs de visioconférence permettant une véritable communication entre des personnes situées à des milliers de kilomètres les unes des autres, la transmission ou diffusion de diaporamas, de films, etc. devrait permettre de modifier en profondeur notre dispositif de réunions thématiques et d'atelier de réflexion collective, et ce, bien sûr, sans renoncer aux réunions thématiques classiques en présentiel. Nous devrions donc pouvoir consolider notre réseau de façon significative dans les mois et les années à venir.

Activités statutaires

Assemblée Générale (AG)

Sur convocation du conseil d'administration, AGTER a tenu une assemblée générale ordinaire le 7 juin 2019 à Nogent-sur-Marne, sous la présidence de **Robert Levesque**.

Sur les 51 membres ayant droit de vote, 16 étaient présents et 13 autres représentés (quorum dépassé avec 56,9% des adhérents représentés).

L'ordre du jour de la matinée était la présentation et l'approbation des 3 rapports (rapport moral, rapport d'activités 2018 et rapport financier 2018), la présentation des rapports du Commissaire aux Comptes, M. Brice Rogir, le renouvellement partiel du conseil d'administration, l'intégration des nouveaux membres de l'association.

- Après lecture du rapport moral, l'assemblée générale a approuvé ledit document tel qu'il lui a été présenté (résolution adoptée à l'unanimité).
- Après lecture du rapport d'activité de l'année 2018, l'assemblée générale a approuvé ledit document tel qu'il lui a été présenté (résolution adoptée à l'unanimité).
- Après lecture du rapport financier relatif aux comptes de l'association pour l'exercice 2017, l'assemblée générale donne quitus de sa gestion au trésorier pour l'exercice écoulé. (résolution adoptée à l'unanimité).

(NB : Le mandat du commissaire aux comptes a été reconduit lors de l'AG 2018 ; il sera à renouveler lors de l'AG de 2024.)

Élection du nouveau Conseil d'administration

Rappel : Les statuts d'AGTER (juin 2017) stipulent dans l'article 9 que :

- Le Conseil d'Administration de l'association est composé de 4 à 20 membres, élus au scrutin secret pour trois ans par l'Assemblée Générale.
- Le Conseil d'Administration est renouvelé par tiers chaque année. Le nom des membres sortants au premier renouvellement est tiré au sort.
- Les membres sortants sont rééligibles.

Le tirage au sort réalisé par le Conseil d'administration du 13 mai 2019 a déterminé que les mandats de Denis Pommier, Pablo Prado, Terre de Liens et CERAI devaient être renouvelés cette année. Denis Pommier, Jorge-Pablo Prado et Terre de Liens se portent candidats au Conseil d'Administration. Le CERAI indique qu'il ne souhaitait pas rester membre du Conseil d'Administration, mais souhaite coopérer avec AGTER sur les formations ILC et sur l'animation du réseau FMAT. Samir El Ouaamari se porte candidat au poste d'administrateur.

Le vote a eu lieu à bulletin secret, comme l'exigent les statuts. Tous les candidats ont été élus au Conseil d'Administration.

Ainsi, au 7 juin 2019, la composition du CA est la suivante :

- **Omar Bessaoud**, élu en 2017, jusqu'à l'AGO de **2020**, Administrateur scientifique principal et enseignant-chercheur à l'Institut Agronomique Méditerranéen de Montpellier (IAMM)
- **Marta Fraticelli**, élue en 2017, jusqu'à l'AGO de **2020**, consultante en développement rural
- **Gérard Leras**, élu en 2017, jusqu'à l'AGO de **2020**, paysan retraité
- **Robert Levesque**, élu en 2017, jusqu'à l'AGO de **2020**, agronome
- **Elisabeth Müller**, élue en 2017, jusqu'à l'AGO de **2020**, comptable à la retraite
- **Elena Lazos**, élue en 2018, jusqu'à l'AGO de 2021, Professeure Titulaire à l'Institut d'Études Sociales de l'Université Nationale Autonome de Mexico (Instituto de Investigaciones Sociales, Universidad Nacional Autónoma de México, UNAM),
- **Pablo Luna**, élu en 2018, jusqu'à l'AGO de 2021, historien et enseignant chercheur,
- **Bernard Roux**, élu en 2018, jusqu'à l'AGO de 2021, ingénieur agronome retraité de l'Institut National de la Recherche Agronomique (INRA), membre de l'Académie d'Agriculture
- **Mamy Rakotondrainibe**, élue en 2018, jusqu'à l'AGO de 2021, née Rakotondrainibe, auditeur en recherche clinique retraitée,
- **Frédéric Dévé**, élu en 2018, jusqu'à l'AGO de 2021, ingénieur agronome, consultant retraité,
- **Denis Pommier**, élu en 2019, jusqu'à l'AGO de 2022, ingénieur agronome.
- **Pablo Prado**, élu en 2019, jusqu'à l'AGO de 2022, Maître de Conférence à l'Université San Carlos de Guatemala
- **Terre de Liens**, élu en 2019, jusqu'à l'AGO de 2022.
- **Samir El Ouaamari**, élu en 2019, jusqu'à l'AGO de 2022, Maître de conférence à AgroParisTech,

À l'issue de ce vote, le Conseil d'Administration s'est réuni pour l'élection du Bureau d'AGTER. La nouvelle composition du bureau décidée jusqu'à l'AG de 2020 est la suivante. Président : Robert Levesque ; Vice-Président : Gérard Leras ; Trésorière : Elisabeth Müller ; Trésorier Adjoint : Denis Pommier ; Secrétaire : Bernard Roux ; Secrétaire adjoint : Samir El Ouaamari.

Ateliers sur les principaux chantiers d'AGTER

Les membres de l'assemblée générale se sont répartis en trois ateliers pour réfléchir aux thèmes et aux actions à mener au cours de 2019-2020 sur :

- Les chantiers d'AGTER en lien avec les politiques publiques au niveau international et dans les différents continents : relance du réseau constitué à l'occasion de la rencontre du Forum Mondial sur l'Accès à la Terre de 2016
- Les chantiers d'AGTER en lien avec les politiques publiques en France et en Europe
- L'animation du réseau interne de l'association, bénévolat, articulation avec la recherche, communication et publications.

Conseil d'Administration (CA), Bureau du CA

Le Conseil d'administration s'est réuni 4 fois (les 17 janvier, 22 mars, 13 mai et 7 juin). Les comptes rendus sont disponibles sur demande auprès de l'équipe salariée ou du président.

Lors du Conseil d'Administration du 7 juin, le nouveau bureau a été élu.

Le bureau s'est réuni 7 fois (les 9 et 15 janvier, 5 mai, 9 juillet, 4 septembre, 8 octobre et 18 novembre). Les réunions se font avec une participation directe ou par téléphone / Skype. Les bureaux sont ouverts aux administrateurs, aux salariés et aux bénévoles associés (Christian Castellanet et Paolo Groppo), ce qui permet une dynamique plus forte du Conseil et du Bureau.

Équipe salariée, prestataires et stagiaires

Évolution de l'équipe salariée

Pendant l'année 2019, elle est restée réduite au minimum, avec 2 personnes, **Michel Merlet** et **Mathieu Perdriault**.

Estelle Hervé a été recrutée pendant l'été 2019 en Contrat à Durée Déterminée pour travailler au sein du projet financé par la Région Nouvelle Aquitaine, mais son contrat a été interrompu à sa demande avant qu'elle ait finalisé sa mission.

Contributeurs et bénévoles

AGTER bénéficie du travail bénévole de plusieurs de ses membres, et notamment de notre trésorière, **Elisabeth Müller**, dont nous rappelons chaque année le rôle décisif dans le suivi comptable et administratif d'AGTER.

Signalons le travail important réalisé par **Gérard Leras** et **Robert Levesque**, tous deux membres du CA, pour développer pour la première fois un travail de l'Association dans une région française, la Nouvelle Aquitaine. Suite au départ de la salariée qui avait été engagée sur ce projet, **Gérard Leras** a dû assumer un travail considérable et des déplacements constants pour que cette première expérience de travail de terrain d'AGTER avec les collectivités locales et une région puisse continuer, sans pouvoir être rémunéré du fait de son statut d'administrateur.

Christian Castellanet, expert senior du GRET, a rejoint en juillet 2019 l'équipe d'AGTER en tant que bénévole, pour deux jours par semaine. Il s'est consacré notamment à la recherche de financements et à la relance du FMAT.

Paolo Groppo, maintenant retraité de la FAO, a commencé à travailler de façon bénévole avec AGTER en faisant profiter l'association de son important réseau et de l'expérience qu'il a accumulée sur les questions foncières et de développement territorial participatif.

Denis Pommier a assuré une veille documentaire fort utile.

Robert Levesque et **Gérard Leras** ont coordonné un groupe de travail conjoint AGTER Terre de Liens avec la Confédération Paysanne, autour de propositions pour une refondation de la politique foncière agricole en France en l'élargissant à d'autres ONG (groupe informel « Coalition Foncière »).

Après son départ comme salarié fin 2018, **Samir El Ouaamari** a, bénévolement, poursuivi et/ou finalisé les études démarrées en 2018 pour le compte de la Commission Européenne (durabilité des systèmes de production cacaoyers en Côte d'Ivoire) et du Costea (étude Delta du fleuve Sénégal et chapitres ouvrage Costea) (cf. infra). Il s'est également impliqué dans la révision, la traduction et la programmation du cours en ligne « accaparement de terres : de l'analyse à l'action » financé par l'ILC.

Enfin, **Hubert Cochet**, **Nadège Garambois** et **Samir El Ouaamari** (AgroParisTech) ont contribué au projet relatif aux chartes foncières en Nouvelle Aquitaine (cf. infra) en co-encadrant avec **Gerard Leras** et **Robert Levesque** le travail des étudiants stagiaires (cf. ci-dessous). Hubert Cochet a également participé à la réunion de lancement de ce projet à Angoulême.

Stagiaires

En 2019, dans le cadre des travaux d'AGTER avec la Région Nouvelle-Aquitaine, 3 élèves-ingénieurs d'AgroParisTech, Benjamin Gervasoni, Paul Loeillot et Viviane Pasteau, ont réalisé des diagnostics territoriaux sur le Parc Naturel régional Périgord Limousin, le Grand Bergeracois et le Grand Cognac.

Chantiers thématiques

Poursuite du chantier de réflexion sur l'évolution des structures agraires dans le monde et l'accès des jeunes à la terre

En 2018, AGTER avait animé en association avec Terres d'Europe-SCAFR² un chantier sur « les structures agraires et l'accès des jeunes à la terre » dans le monde à la demande du Comité Technique Foncier et Développement, co-présidé par l'Agence française de développement et le Ministère de l'Europe et des affaires étrangères³. Ce travail s'est poursuivi en 2019 avec la rédaction du document de synthèse de cette réflexion, *La question de l'accès des jeunes à la terre. Éléments pour mieux concevoir et suivre les interventions et les politiques de développement rural dans la durée* qui sera publié en 2020 en français, anglais et espagnol.

Plusieurs autres publications ont été réalisées à partir de ce travail ou sont sur le point d'être publiées en 2020.

- Hétérogénéité et différenciation des unités de production agricole européennes (**Amel Benkahla**, **Robert Levesque**) CTFD, notes de synthèse N°26 2018 ;
- Structures agraires et accès des jeunes à la terre : gestion intrafamiliale du foncier et stratégies d'autonomisation des jeunes, Regards sur le foncier no 7, Comité technique Foncier & développement, AFD, MEAE, Paris, mai 2019.
- Comprendre les dynamiques à l'œuvre pour lutter contre la concentration foncière et le creusement des inégalités. Regards sur le foncier, Comité technique Foncier & développement, AFD, MEAE, Paris, à paraître en 2020.

² Terres d'Europe-Société de Conseil pour l'Aménagement Foncier Rural, société de conseil et d'assistance technique au service des Sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER).

³ Le CTFD réunit des experts, des chercheurs et des membres d'ONG spécialistes des questions foncières urbaines et rurales. Plusieurs membres d'AGTER participent régulièrement aux activités du CTFD, et AGTER a animé ou coanimé plusieurs chantiers (les appropriations de terres à grande échelle, l'évaluation ex-ante des investissements agricoles à emprise foncière), et de nombreux travaux de recherche et d'élaboration de documents pédagogiques pour ce CTFD.

Relance des échanges mondiaux dans le prolongement du Forum mondial sur l'accès à la terre de Valencia (FMAT-2016)

De 2014 à 2016 AGTER a consacré une part très majoritaire de son temps de travail bénévole et salarié à préparer puis mettre en œuvre la rencontre mondiale du FMAT-2016. À l'appel de plus de 600 organisations paysannes, de pêcheurs, de communautés forestières, d'ONG, d'institutions de recherche et de quelques institutions gouvernementales nationales des 5 continents, ainsi que de la FAO, cette rencontre a réuni 400 participant.e.s de 70 pays. Après trois jours de travaux en plénières et ateliers, ils.elles ont acclamé la lecture de la synthèse finale du forum. Elle appelait à un virage à 180 degrés des politiques publiques nationales et internationales touchant à l'agriculture et à l'alimentation pour privilégier l'accès à la terre et aux autres moyens de production des paysan.ne.s et, de manière générale, des communautés dont les conditions fondamentales d'existence dépendent directement des ressources naturelles. La synthèse soulignait clairement l'impossibilité de répondre aux défis écologiques et socio-économiques du XXIe siècle par la généralisation des grandes exploitations capitalistes à salariés et par l'utilisation non durable des ressources naturelles. Elle pointait au contraire ces derniers comme une grave menace pour l'humanité.

Les actes exhaustifs de la rencontre ont été produits dans l'année qui a suivi ainsi les synthèses des ateliers et une trentaine d'interviews en vidéo de participant.e.s représentatives de la diversité des organisations et situations représentées.

La démarche consistant à animer et alimenter la réflexion collective à échelle mondiale qui est l'objet central de l'association AGTER a atteint là sa concrétisation la plus ample. L'association a continué son travail dans ce sens au travers d'autres chantiers comme celui sur l'évolution des structures agraires dans le monde et l'accès des jeunes à la terre pour le Comité technique foncier et développement des acteurs de la coopération qui a été l'occasion d'entretenir des liens avec certaines organisations et individus ayant participé au FMAT. Fin 2018, AGTER a décidé de relancer les échanges au sein du réseau qui s'était formé avec la rencontre de Valencia.

Mi 2019, un premier financement de la Fondation de France de 60 000 € a été obtenu pour constituer un comité de pilotage de cette relance et mettre en place quelques premières activités collectives pour affiner des propositions à partir de celles issues du FMAT qui doivent être portées dans l'espace public.

Les organisations paysannes membres du comité international d'organisation du Forum mondial sur l'accès à la terre (FMAT2016) ont toutes accepté de former avec AGTER et CERAI, qui avaient assuré ensemble le secrétariat du FMAT, le comité de relance. Le Réseau des organisations paysannes et de producteurs d'Afrique de l'Ouest (ROPPA), la Confédération des organisations de producteurs familiaux du Mercosur élargi (COPROFAM), le mouvement de Sans Terres indiens Ekta Parishad, CERAI et AGTER se sont réunis le 14 octobre dernier à Rome, avec Massa Koné, porte-parole de la Coalition malienne contre l'accaparement des terres et de No Vox Afrik. Massa Koné avait participé au FMAT et il a accepté d'être membre de ce comité de relance. Christian Roqueirol, qui participait en tant qu'observateur de la Confédération paysanne, a pu faire état de cette première réunion du comité de pilotage auprès de la commission Internationale de la Confédération paysanne. Cette dernière a été invitée à intégrer le comité de relance.

Cette réunion s'est conclue sur la décision de travailler ensemble en vue d'organiser une nouvelle rencontre mondiale que le ROPPA souhaite accueillir en Afrique de l'Ouest. Elle permettrait entre autres de convoquer des représentants gouvernementaux de la Région pour leur faire entendre publiquement, devant une assemblée internationale, la voix des paysannes et des paysans.

A été aussi décidé d'inviter, par le biais du Roppa, la Via Campesina Afrique et la Via Campesina Monde à intégrer le comité de pilotage. Des liens avec les activités organisées en marge de la Jai Jagat d'Ekta Parishad (marche en cours d'une centaine de militant.e.s parti.e.s de Delhi pour rallier Genève en octobre 2020) sont en construction. Il s'agit aussi dès maintenant de susciter et animer des échanges distants (via forum internet du site landaccessforum.org et/ou autre) pour développer les propositions issues du FMAT et d'autres jugées les plus pertinentes.

Ce travail sera articulé avec les cours en ligne qui constituent une opportunité majeure d'extension et de consolidation du réseau de réflexion et d'action commune.

Développement d'un dispositif permanent de formation à distance

L'analyse d'expériences de différents pays a permis à AGTER de construire un site de ressources documentaires libre d'accès sur les réussites et les échecs d'expériences de gouvernance de la terre, de l'eau et d'autres ressources naturelles, contribuant ainsi à la construction de propositions de politiques et de pratiques plus conformes à l'intérêt général. La formation à distance constitue un des moyens de mieux valoriser le site ressources d'AGTER (SR), qui reste difficile à exploiter pour beaucoup d'utilisateurs, se positionnant dans un entre-deux entre recherche universitaire et plaidoyer.

La formation a toujours été une activité importante au sein d'AGTER, de ses salariés et de ses nombreux membres universitaires. Des contenus du site ressources ont été repris dans différentes universités, des interventions lors de forums, des expertises, des contributions dans divers collectifs. AGTER a élaboré et dispensé avec succès en 2015 une formation à distance à l'intention de personnes et d'organisations directement concernées par l'accapement des terres dans le monde, lors de la préparation du FMAT. L'association a travaillé depuis 2018 à la conception d'un programme permanent de cours en ligne à partir de la base de connaissances constituée par AGTER et des conclusions du FMAT. Le financement d'une phase de test de 3 ans a été demandé par AGTER et CERAI à la International Land Coalition (ILC), qui l'a approuvé fin 2019, sous la forme d'un service (facility) à ses membres.

Le programme proposera à partir de 2020 des formations aux membres du réseau de l'ILC (255 organisations basées dans 78 pays en 2019), aux organisations et personnes ayant appuyé l'organisation et la tenue du FMAT (680 organisations ayant soutenu l'appel pour organiser, 400 participants de 70 pays) et à de nouvelles organisations ou personnes. Il finance la dispense d'une version mise à jour du cours sur l'accapement des terres, en trois langues, français, espagnol et anglais, et la conception et la dispense d'un nouveau cours sur la gouvernance des forêts par les communautés et les populations locales qui s'appuiera sur les travaux antérieurs d'AGTER et de ses partenaires. Par la suite, de nouveaux cours élaborés avec d'autres financements permettront d'approfondir les deux sujets antérieurs ou de développer des thématiques nouvelles. Déjà, un cours sur l'accès des femmes à la terre a été construit par Coline Sauzion et Mathieu Perdriault dans le cadre de la C2A (Coordination Sud). Il a été testé en dispense gratuite en février 2020 (financement partiel de la C2A, dans le cadre d'un projet de l'AFD).

Le programme entend construire un dispositif permanent susceptible de s'autofinancer en grande partie dans la durée, grâce à une facturation des cours et des bourses de niveaux différents suivant les participants. Les fonds récoltés lors des premiers cours intégralement financés par l'ILC permettront la constitution d'une avance de fonds susceptibles de financer (ou de cofinancer) de nouveaux cours de plus en plus autofinancés. Le programme ILC permettra de tester différents mécanismes, avec la possibilité de faire financer par de nouveaux bailleurs des bourses, plutôt que le coût de la dispense des cours, ou la conception de nouveaux contenus.

À court terme, en 2020, le programme sur trois ans permettra à AGTER de disposer de ressources pour pouvoir continuer à chercher de nouveaux financements, avec un risque minime : montant total de la donation ILC 175 000 €. Première phase de 2 ans 130 000 €. Versement du solde de 45 000 € pour la 3ème année, conditionné à l'obtention d'un cofinancement de 35 000 €, soit par les inscriptions, soit par d'autres mécanismes.

À moyen terme, il s'agit d'un projet stratégique pour AGTER pour :

1. maintenir et développer les liens avec un vaste réseau international, en articulation avec le travail de relance du Forum mondial permanent sur l'accès à la terre et avec le travail que l'association souhaite monter en Europe
2. construire des alliances avec différentes universités qui seraient associées suivant des modalités à définir à la dispense des cours, avec l'espoir de pouvoir à moyen terme aller vers une validation des formations de leur part.

Ce programme ambitieux s'inscrit dans le projet central de l'association de permettre aux acteurs directement impliqués dans les transformations sociales d'accéder aux informations pertinentes sur les expériences antérieures, succès et échecs. Il devrait aussi permettre de mieux mobiliser les membres autour de projets plus concrets.

Politiques foncières en France et en Europe

Avec Terre de Liens, AGTER a publié un document « Préserver et Partager la terre » en novembre 2018, pour une refondation des politiques foncières nationales. A la suite, avec Terre de Liens et la Confédération Paysanne, AGTER a été à l'initiative de la création d'une coalition foncière. L'objectif était d'élargir le spectre des ONG susceptibles d'appuyer une initiative pour le partage et la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers, des ONG proches de la sphère agricole, mais également des organisations qui ne traitent pas a priori des sujets agricoles ou qui ont des champs de préoccupations plus larges (FNE, SNL, CCFD-Terre Solidaire, Notre Affaire à tous, le RAC, Humanisme et Biodiversité, etc...).

Un travail important est nécessaire pour faire comprendre le lien entre la préservation et le partage de la « terre » et les objectifs généraux de la plupart des autres organisations qui luttent contre le réchauffement climatique, l'érosion de la biodiversité, le logement pour tous, les inégalités et pour la paix, etc. Une grande partie des membres de cette coalition foncière informelle ont signé une tribune publiée dans Le Monde le 3 décembre 2019, au moment du séminaire organisé par plusieurs députés, dont Dominique Potier, Jean-Bernard Sempastous, Michel Clément, à l'Assemblée Nationale lors de laquelle plusieurs membres d'AGTER (**Pierre Blanc, Hubert Cochet, Benoît Grimonprez**) sont intervenus à différents titres à la tribune ; Gérard Leras est intervenu au titre d'AGTER.

AGTER, avec **Gérard Leras**, est engagé dans une démarche au niveau de la Région Nouvelle Aquitaine en vue de l'élaboration des chartes d'engagements fonciers entre la Région et les Collectivités locales quand cette Région a défini un *schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires* (SRADDET) ambitieux pour lutter contre le réchauffement climatique et l'érosion de la biodiversité. C'est une première expérience où AGTER vient en appui à des collectivités locales dans la perspective d'une amélioration de la gestion de la ressource foncière en lien avec les enjeux agricoles, climatiques et de biodiversité. En 2019, les travaux ont débuté avec des diagnostics territoriaux réalisés par 3 élèves-ingénieurs d'AgroParisTech (Benjamin Gervasoni et Paul Loeillot, Viviane Pasteau) sur le PNR (Parc Naturel Régional) Périgord-Limousin), le Grand Bergeracois et le GRAND Cognac.

AGTER est membre du Conseil d'administration de CARMA, qui établit un projet de territoire sur le Triangle de Gonesse, sur la ZAC qui était prévue pour le projet d'Europacity qui a été abandonné. **Robert Levesque** a aussi participé en tant que Président d'AGTER à diverses enquêtes publiques relatives au Triangle de Gonesse, notamment contre la mise en place d'une ZAP sur le Triangle.

En septembre 2019, AGTER a été associé au séminaire « Stratégies et luttes foncières locales, outils juridiques et leviers d'action » organisé à Villarceau par Ecoruralis, Terre de Liens/Accessstoland, Real Farming trust, TNI (transnational institut), ECVV, Urgenci, IFOAM EU Group. **Robert Levesque** est intervenu au titre de grand témoin. AGTER a également été associé aux travaux animés par Accessstoland pour formuler des principes généraux qui devraient guider les politiques européennes et nationales en Europe afin de concourir à la préservation des terres, au maintien d'une agriculture paysanne et à la transition agroécologique (publication et conférence prévue en juin 2020) et pour débattre de diverses initiatives européennes relatives aux politiques foncières directement ou indirectement (PAC par exemple). Toutefois, ces interventions sont restées ponctuelles et totalement bénévoles, malgré diverses sollicitations de notre part de pouvoir accéder à des financements qui nous font cruellement défaut.

Par rapport au programme qui avait été fixé lors de l'atelier de l'AG de 2019, il reste encore beaucoup de travail à faire : approfondir la réflexion sur la composition et le rôle des commissions locales de régulation foncière, de l'observatoire pour la transparence et la régulation des marchés fonciers, en mettant en lien différentes bases (déclaration de surface, fichiers des sociétés, cadastre), tant au niveau français qu'européen (notamment avec le parlement européen). Nous devrions aussi débattre du positionnement d'AGTER par rapport aux luttes locales qui portent notamment sur la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers.

Gouvernance de l'Eau

Travaux effectués au sein du Comité Scientifique et Technique Eau Agricole (COSTEA)

Animation d'un atelier sur le foncier irrigué au Maghreb

Plusieurs membres d'AGTER, dont **Omar Bessaoud, Olivier Ducourtieux, Denis Pommier**, ont participé aux travaux de l'Atelier du COSTEA sur le Foncier irrigué au Maghreb, qui s'est tenu à Meknès, au Maroc, les 18 et 19 juin. **Mathieu Perdriault** a été chargé d'en coordonner la préparation en lien avec le COSTEA, il a participé à l'animation de l'atelier et préparé un compte rendu détaillé qui rend compte de la richesse des contributions et des débats qui ont eu lieu. Ce travail doit déboucher sur la formulation et le financement de nouvelles interventions du COSTEA dans cette région.

Ouvrage sur l'agriculture irriguée

Samir El Ouaamari a finalisé les deux chapitres de l'ouvrage collectif réalisé par les membres du COSTEA sur l'irrigation. L'ouvrage a été publié en 2020.

- El Ouaamari, S ; Houdret, A. Quelles répartitions de la terre et de l'eau promouvoir pour l'agriculture irriguée de demain ? Pages 60 – 75. In Bouarfa S., Brelle F., Coulon C. (coord.), 2020. Quelles agricultures irriguées demain ? Répondre aux enjeux de la sécurité alimentaire et du développement durable. Éditions Quæ, Versailles.
- El Ouaamari, S ; Houdret, A. Le développement agricole par l'irrigation intègre-t-il les spécificités des pratiques foncières ? Pages 155 – 168. In Bouarfa S., Brelle F., Coulon C. (coord.), 2020. Quelles agricultures irriguées demain ? Répondre aux enjeux de la sécurité alimentaire et du développement durable. Éditions Quæ, Versailles.

Diagnostic agraire dans le Delta du fleuve Sénégal

La rédaction des travaux destinés à finaliser l'étude « Agriculture irriguée à grande échelle et participation du privé en Afrique sahélienne : Le cas des grands périmètres privés et publics-privés du Delta du Sénégal », diagnostic agraire dans la zone concernée par le Projet de Promotion de Partenariats Rizicoles dans le Delta du fleuve Sénégal (connu sous le nom projet 3PRD) réalisée par Hélène Lagarde en 2018 sous la responsabilité de Samir El Ouaamari a été repoussée à 2020.

Rapport d'étape sur l'analyse économique

Le rapport collectif *Eclairages sur l'analyse économique des projets d'irrigation (exposé d'une première étape de réflexion)* auquel **Samir El Ouaamari** avait contribué a été rendu public par le COSTEA (44 p.)

Réflexions sur les modèles de production

Les travaux de recherche sur les systèmes de production en Côte d'Ivoire

En 2019 l'étude démarrée en 2017 en Côte d'Ivoire pour le Centre Commun de Recherche de la Commission Européenne (JRC-CUE Séville) a été publiée. Celle-ci porte sur les modèles de développement agricole dans trois régions de la Côte d'Ivoire marquées par l'essor de cultures industrielles (respectivement palmier à huile, hévéa et canne à sucre). L'étude explore la diversité des exploitations agricoles dans ces régions et la différenciation induite par le développement des cultures industrielles et propose une comparaison des performances socioéconomiques des différents types d'exploitation. Elle propose également une lecture des rapports que ces différentes exploitations agricoles entretiennent les unes avec les autres et avec les unités agro-industrielles.

- El Ouaamari, S., Tillie, P., Sanou, F-L., Trèves, V., Girard, C., Gomez-Y-Paloma, S. et Cochet, H., Performances économiques de l'agriculture familiale, patronale et d'entreprise : Comparaison à partir d'études de cas en Côte d'Ivoire, EUR 29843 FR, Publications Office of the European Union, Luxembourg, 2019, ISBN 978-92-76-10934-1, doi:10.2760/224569, JRC116258.

Cette publication a déjà suscité l'intérêt des agents des DG DevCo de la Commission européenne et devrait faire l'objet d'une réunion de travail à Bruxelles avec les auteurs, courant 2020. En effet, de nombreux projets agro-industriels en Côte d'Ivoire sont financés par des fonds européens, en particulier ceux orientés à développer la contractualisation et les plantations dites « villageoises ». L'étude a permis de pointer les limites de ces démarches qui, très souvent, accélèrent les processus de différenciation à l'œuvre dans les campagnes ivoiriennes, fragilisent davantage des exploitations déjà vulnérables et mesurent mal la contribution des différentes formes d'agriculture à la création de richesse et d'emplois.

La seconde étude lancée en Côte d'Ivoire en mars 2018, toujours financée par le JRC de la Commission Européenne et qui porte sur deux autres cultures, le coton et le cacao a été finalisée en 2019 par **Samir El Ouaamari**, et **Fatouma Sanou**, devenue membre d'AGTER en juin 2019. Elle sera publiée courant 2020.

Réflexions sur la régulation des marchés fonciers avec des partenaires internationaux

La participation d'AGTER à la vaste étude commanditée par l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine avait montré tout l'intérêt d'une réflexion comparative en amont sur les mécanismes de régulation des marchés fonciers pour les pays du Sud. Le travail de plaidoyer qui serait nécessaire pour que les propositions d'études de cette nature puissent contribuer à des changements significatifs de politique n'est malheureusement pas prévu ni financé par les financeurs des études.

C'est bien là tout l'intérêt d'une association comme AGTER, faire le lien entre chercheurs, décideurs et mouvements sociaux.

Dans cette perspective, nous avons réussi fin 2018 à obtenir un financement de la FAO – Guatemala pour préparer une étude qui mettrait à disposition des guatémaltèques et des personnes intéressées en Amérique latine les principales analyses de quelques dispositifs de régulation des marchés fonciers qui ont été mis en place depuis longtemps en Europe et la discussion de l'intérêt que des dispositifs de ce type aurait pour les pays latinoaméricains. **Michel Merlet** a rédigé ce rapport et a édité le contenu de la conférence qu'il a avait faite sur invitation de la FAO à Guatemala Ciudad en août 2018. Ce document a été finalisé en 2019 et remis à la FAO mais il n'a toujours pas été rendu public par cette organisation, à notre connaissance.

De même, nous avons proposé à la International Land Coalition de contribuer au chantier de réflexion que cette organisation a lancé en 2019 sur le thème Terre et Inégalités, en préparant des contributions analysant plusieurs expériences positives et négatives de régulation des marchés fonciers en Europe, et en préparant un document conceptuel sur les façons d'aborder la régulation des échanges marchands de droits sur la terre. Nous avons proposé deux options, une minimale et une plus ambitieuse, qui nous aurait demandé des recherches complémentaires. L'ILC a choisi la formule la plus réduite. La convention a été signée en 2019, et le travail final, réalisé par **Michel Merlet**, a été remis en mai 2020. Les retours que nous avons eus ont été très positifs, et il est probable que nous puissions espérer continuer à développer ce type de réflexion avec l'ILC dans un proche avenir.

Implication d'AGTER dans des dynamiques et des espaces collectifs

Intervention des membres dans des conférences et colloques

Groupes de réflexion

Comité Technique Foncier & Développement [CTFD] (Ministère des Affaires Etrangères, Agence Française de Développement)

Michel Merlet, membre à titre personnel du Comité depuis 2002, puis au nom d'AGTER, participe régulièrement aux activités du CTFD ainsi que plusieurs autres membres d'AGTER qui y participent à titre personnel.

Comité Scientifique et Technique Eau Agricole (COSTEA)

Michel Merlet et **Mathieu Perdriault** s'occupent désormais de représenter institutionnellement Agter auprès du Costea. **Samir El Ouaamari** et **Mathieu Perdriault** se sont occupés de la gestion des chantiers en cours les concernant plus directement (étude Delta Sénégal et ouvrage pour le premier, atelier foncier Maghreb pour le second).

Groupe « Évaluer autrement » du réseau INPACT (Initiatives pour une agriculture citoyenne et territoriale)

Michel Merlet a pris le relais du travail initié par **Gérard Leras** en 2017, à titre d'observateur et de potentiel contributeur, puisque qu'AGTER n'est pas membre d'INPACT. Le groupe s'est très peu réuni et n'a pas réussi à construire un véritable projet de travail avec les organisations membres d'INPACT et à obtenir des financements minima pour pouvoir fonctionner.

Plateformes et collectifs en France

Coordination Sud. Commission Agriculture et Alimentation (C2A)

AGTER est partenaire de la mise en œuvre du programme d'activités 2018-2020 de la C2A financé par l'AFD. Les autres membres de la C2A sont ActionAid-Peuples Solidaires, Action Contre la Faim, AEFJN, CCFD-Terre Solidaire, CFSI, Commerce Equitable France, Gret, Ingénieurs Sans Frontière AgriSTA, Secours Catholique Caritas France, SOL Alternatives Agroécologiques, UNMFREO.

En contrepartie de petits financements, AGTER participe à la réunion plénière de la commission tous les deux mois, à la rédaction de fiches « Notes de Sud » et a été chargée de bâtir et dispenser la première formation e-learning C2A consacrée à la lutte contre les discriminations dont les femmes sont victimes dans l'accès à la terre. (voir partie correspondante)

Principalement tournée vers le plaidoyer depuis plusieurs années, la C2A est la chambre de préparation des messages communs des plus grosses ONG de plaidoyer qui en sont membres (Action Contre la Faim, Oxfam France, CCFD Terre solidaire) à l'attention de leurs interlocuteurs gouvernementaux : en particulier dans le cadre des réunions du Groupe interministériel sur la sécurité alimentaire (GISA) ou de consultations sur divers des projets institutionnels (loi d'orientation et de programmation relative à la politique de développement et de solidarité internationale, par exemple). Avec un résultat quasi nul voire, si ce n'est en se faisant instrumentaliser⁴.

Le projet de relance du FMAT et l'intérêt que les membres de la C2A s'y impliquent par le partage d'expériences et sa promotion auprès de leurs partenaires du « Sud » ont été discutés et approuvés en plénière.

Collectif contre l'accaparement des terres en France

Ce collectif a été relancé au lendemain du FMAT par AGTER (qui avait été moteur de sa constitution en 2011) à la demande de plusieurs de ses membres (Confédération paysanne et Collectif Tany pour la défense des terres malgaches).

⁴ Les ONG de plaidoyer s'évertuent à contrôler la parole exprimée au nom de la C2A par ses membres pensant peser ainsi davantage sur le gouvernement. Elles rapportent cependant en plénière depuis plusieurs années le constat qu'elles font de la surdité quasi totale de ce dernier à leurs « recommandations ». AGTER a fréquemment soulevé l'idée d'un boycott du GISA (qui communique largement sur le fait que ses positions sont prises après discussion avec la société civile française) ou au moins d'exiger que soit précisé publiquement que ses positions ne reflètent pas nécessairement celles des ONG. Si les participants aux plénières semblent réceptifs à ces propositions, la direction de leurs organisations ne les a jamais considérées.

Avec les derniers moyens alloués par la fondation Un monde par tous en 2017, deux conférences publiques ont été organisées début 2019

- Échange avec à N. Prak, porte-parole de l'Association du peuple Bunong (BIPA, Cambodge) dont les communautés sont en lutte contre des accaparements de terres, et notamment contre le groupe Socfin/Bolloré ;
- Accaparements des terres par les multinationales : les luttes des communautés et la construction de leviers à l'échelle internationale » avec notamment E. Elong (Synaparcam, en lutte contre une plantation Bolloré au Cameroun).

Une rencontre a aussi eu lieu avec la délégation Bunong qui intente un procès en France au groupe Bolloré.

Le collectif réunit principalement aujourd'hui la Confédération paysanne, le Collectif Tany pour la défense des terres malgaches, ReAct, ActionAid France, Grain, Amis de la Terre, CADTM.

Plateforme « Pour une autre PAC »

AGTER a participé aux travaux de la plateforme Pour une autre PAC en tant que membre de son comité de pilotage réuni tous les deux mois de fin 2017 à mars 2019 et lors de plusieurs assemblées générales. Mi 2018 la plate-forme a publié ses analyses de la PAC actuelle et ses propositions pour la future PAC. AGTER n'a pas candidaté au renouvellement de son mandat faute de trouver dans la plate-forme un lieu de réflexion sur les problématiques foncières qui y sont liées mais en reste membre.

Centre de Recherches et d'Information pour le Développement (CRID)

AGTER est membre du CRID mais n'a pas participé activement à ses actions depuis plusieurs années.

Plateformes internationales

International Land Coalition (ILC)

Ce réseau mondial réunit 200 organisations non gouvernementales (organisations paysannes, d'appui ou centre de réflexion ou recherche) et quelques organisations internationales (FIDA, FAO, Banque mondiale...). Il vise à promouvoir des politiques foncières « replaçant les individus qui vivent dans et des territoires ruraux au centre de la gouvernance des terres ». La coalition soutient notamment des plateformes multi-acteurs nationales pour plaider dans ce sens et qui tentent d'impliquer directement les gouvernements dans leurs travaux. AGTER est membre de l'ILC depuis de nombreuses années. AGTER vient de concrétiser un projet d'envergure avec son appui : le programme de cours en ligne de l'association des prochaines années à destination de membres du réseau ILC et d'autres réseaux.

Michel Merlet a participé en mars 2019 à un atelier de lancement d'un chantier de recherches sur les inégalités foncières dans le monde. Cela a été l'occasion de faire le point sur la demande de financement qu'AGTER avait faite auprès de l'ILC pour le programme de cours en ligne, et de proposer de contribuer au chantier avec un document sur la régulation des marchés fonciers. AGTER a ensuite répondu à l'appel à propositions qu'a lancé l'ILC et signé un contrat pour la réalisation de l'étude, qui sera finalisée et publiée en 2020.

INTER-RESEAUX DEVELOPPEMENT RURAL

AGTER est depuis plusieurs années membre d'Inter-Réseaux qui produit des informations sur le développement agricole et rural à destination des organisations paysannes, experts de développements et décideurs francophones (principalement français et ouest-africains). Mais l'association n'a pas réalisé d'activité spécifique dans ce cadre en 2019.

Adhésion d'AGTER aux collectifs qui réclament la mise en place d'un droit contraignant au niveau international pour les entreprises et les Etats

En 2019, AGTER a apporté son soutien aux campagnes en faveur d'un traité ONU contraignant à l'endroit des multinationales en matière de droits humains « Des droits pour les peuples, des règles pour les multinationales ! » (campagnes française et européenne) et « Démantelons le pouvoir des multinationales et mettons un terme à leur impunité ! » (campagne mondiale)

Outils de diffusion et de communication

Réunions thématiques d'AGTER

AGTER a organisé 54 réunions publiques depuis sa création, habituellement au rythme d'une tous les deux à trois mois. D'une durée de 2 heures et donnant lieu à un échange entre les participants et l'intervenant.e, beaucoup ont fait l'objet d'une synthèse vidéo qui est visionnable sur www.agter.org. Elles sont très souvent très intéressantes, et pourront être beaucoup mieux valorisées grâce au développement des activités de formation d'AGTER.

Aucune réunion thématique n'a pu être tenue en 2019 mais deux conférences publiques ont été organisées avec les membres du collectif citoyen en France contre l'accaparement des terres (voir la partie Articulations avec des collectifs).

Fin 2019 un appel a été lancé à tous les membres pour rejoindre un petit groupe intéressé par l'organisation d'un cycle de réunions thématiques sur les luttes paysannes ainsi qu'un autre sur la financiarisation de l'agriculture et des ressources naturelles, afin de les renforcer dans ce travail. Ces groupes peinent néanmoins à se mobiliser et à progresser dans ces préparatifs.

Bulletins d'information

En 2019, quatre bulletins d'information ont été diffusés aux abonné.e.s des listes francophone, hispanophone et anglophone pour annoncer les nouvelles publications des sites AGTER.

Leurs éditos ont porté :

- en avril sur les propositions d'AGTER et Terre de liens pour refonder la politiques foncière en France (**Robert Levesque**)
- en juillet sur le fil rouge qui relie les publications AGTER (à savoir le réseau qu'elle anime) et sur l'approche territoriale (**Michel Merlet**) en remettant en avant les travaux impulsés par **Paolo Groppo** au sein de la FAO sur les Développement Territorial Participatif et Négocié
- en septembre sur l'action internationale contre la désertification qui encourage la financiarisation de l'agriculture et des ressources naturelles, (**Denis Pommier**)
- en décembre sur les campagnes d'information pour réclamer la création d'une cour mondiale à même de juger les violations de droits humains fondamentaux par les entreprises. (**Mathieu Perdriault**)

Réseaux sociaux

AGTER dispose d'un compte Facebook qui avait été mis en place par **Marta Fraticelli** lorsqu'elle était salariée d'AGTER. **Michel Merlet** y publie de manière très épisodique des informations ou y relaie des publications de partenaires ou de personnes ou d'organisations proche, bien qu'il soit très

réservé sur l'utilisation de cet outil. Une discussion collective avec les membres intéressés sur l'utilisation de Facebook (et des autres réseaux sociaux), sur ses limites et risques, et sur les critères de publication serait souhaitée et permettrait, peut-être, de mieux exploiter cet outil de communication au service du rayonnement d'Agter

AGTER est responsable également du compte Facebook du collectif citoyen en France contre l'accaparement des terres qui ne diffuse quasiment pas de contenu depuis que **Julie Dirheimer** qui l'avait pris en main en tant que bénévole, ne le fait plus.

Lors du Forum mondial sur l'accès à la terre, un compte facebook et un compte twitter avaient été ouverts au nom du FMAT. Ces comptes sont toujours utilisables mais pour l'heure inutilisés.

Sites internet d'AGTER : site associatif (www.agter.asso.fr) et Fonds Documentaire (www.agter.org)

Agter développe deux sites internet, un site vitrine (www.agter.asso.fr) qui présente l'association et ses activités et un fonds documentaire dynamique en ligne (www.agter.org) destiné à partager largement les connaissances et les analyses de l'association et de son réseau pour contribuer à l'amélioration de la gouvernance de la terre de l'eau et des ressources naturelles.

En 2019, à eux deux, ces sites ont totalisé plus de 111 000 visites et un peu plus de 154 000 pages vues. Ces nombres marquent un rehaussement de la fréquentation après une baisse observée au cours des années antérieures, respectivement (+55% et +49%).

Les outils de comptage ne sont pas parfaits, et l'abandon de googleanalytics pour passer à un logiciel libre mieux à même de nous permettre d'être en conformité avec la loi française sur la protection des données (RGPD), a peut-être à voir avec une partie de cette augmentation, mais il est certain que l'association a réussi à se faire reconnaître au niveau international d'une façon étonnante, compte tenu de ses moyens extrêmement réduits.

Prestations de services, nouveaux projets et recherche de financements

Nouvelles conventions et subventions, et nouveaux contrats de prestation de services obtenus en 2019

Les principaux financements obtenus en 2019 ont été :

- Un second avenant pour un montant de 12 350 Euros pour la finalisation des produits du chantier de réflexion sur les structures agraires et l'installation des jeunes, avec le Comité Technique Foncier & Développement.
- Un financement de la Fondation de France pour un montant de 60 000 € pour la relance d'une dynamique d'échanges à partir du FMAT 2016, sous la forme d'un forum permanent en ligne dans un premier temps.
- Une convention avec la Région Nouvelle Aquitaine a été signée pour un montant de 60 000 €. et des financements complémentaires de partenaires régionaux ont été obtenus, à hauteur de 23 000 €.
- Un contrat pour un montant de 8 000 USD relatif à la production d'un document sur la régulation des marchés fonciers comme outil pour contrôler le développement des inégalités

foncières a été signé avec l'ILC, dans le cadre de son programme de recherches sur Terre et Inégalités. Le rapport est préparé par **Michel Merlet**. Il sera finalisé au premier semestre 2020.

- Un contrat avec la C2A pour le cofinancement du cours sur femmes et foncier pour 12 000 €.
- Une donation de l'ILC pour un montant total de 149 387 USD pour le projet de cours en ligne pour 2020 et 2021.

Des financements complémentaires du COSTEA ont été obtenus pour les activités mentionnées antérieurement. Comme cela est le cas depuis plusieurs années, une journée de cours de **Michel Merlet** sur l'analyse des accaparements de terres dans le monde a été facturée à l'Institut des Régions Chaudes de Supagro (Montpellier).

Echec d'une demande de financement complémentaire au guichet ONG de l'AFD

Cette demande avait pour but l'obtention d'un financement à hauteur de 300 000 € pour 3 ans, qui aurait pu s'initier en 2021. Le dossier a été construit autour d'un cofinancement de la relance de la réflexion mondiale avec les partenaires du FMAT 2016, destiné à rendre viable un travail de moyen terme déjà engagé avec le financement de la Fondation de France et la subvention de l'ILC pour les cours en ligne. **Christian Castellanet** a joué un rôle central dans sa préparation.

AGTER a présenté un dossier de préqualification à la division de l'AFD en charge de l'appui aux organisations de la société civile en réponse à son appel à projets annuel. Nous avons au préalable exploré les possibilités de rentrer dans les critères définis par les différentes lignes de financement. Conscients des obstacles que celles-ci établissent pour les organisations de très petite taille (en termes financiers), la possibilité de présenter un dossier conjoint avec les grosses ONG dont nous sommes proches ou membres (AVSF, GRET, Inter-Réseaux) a été envisagée, mais elle n'a pas abouti. Nous avons tenu plusieurs réunions avec des responsables de la division du secteur opérationnel de l'AFD avec lesquelles nous travaillons depuis 15 ans, dans l'espoir que cela contribuerait à nous permettre de travailler pour la première fois avec des fonds spécifiques de l'AFD pour le secteur associatif. Mais ces personnes n'ont pas été invitées à donner leur avis. Le bureau en charge des dons aux associations au sein de AFD nous a répondu que notre dossier était très intéressant, mais qu'ils avaient reçu beaucoup de demandes de structures beaucoup plus grosses que la nôtre et qu'ils ne nous permettaient pas de présenter un dossier complet de projet.

* * *

Note : Exceptionnellement, nous n'avons pas réussi à incorporer dans ce rapport comme nous le faisons depuis plusieurs années la liste de l'ensemble des publications d'AGTER et de ses membres de l'année 2019. Nous aurions souhaité le faire, mais l'équipe salariée n'a pas pu trouver le temps nécessaire pour cela. Nous nous sommes donc limités à signaler uniquement les publications réalisées dans le cadre de projets menés par AGTER, sans pouvoir vous informer sur les très nombreuses publications de membres d'AGTER correspondant à cette période.